



2Fopen-js-74

le 13 octobre 2016

Comité de Haute-Savoie

**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION
DU CD DE LA 2 FOPEN-JS-74 DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016
au restaurant « La Mamma » à Novel à 9h30**

Le Comité Départemental (C.D) de la FFOPEN-JS 74 est une association (loi de 1901) administrée par un comité directeur de 4 membres (au minimum). Actuellement les membres du comité directeur sont :
- Michèle Bergeret, présidente,- Evelin Trouvé, vice-présidente,-Jean-Philippe Rennard, trésorier, - Jeanne Viviand, secrétaire.

Ils ont été élus lors de l'Assemblée Générale constitutive de la FFOPEN-JS 74 le 13 juin 2014.

Selon les statuts, le comité directeur doit être renouvelé : ses membres sont rééligibles.

La secrétaire, J.Viviand, est démissionnaire.

Deux nouveaux membres sont élus au comité directeur :

- Elvire Marin, secrétaire
- Hugues Chatillon, trésorier adjoint

RAPPORT MORAL

L'Association CD 2FOPEN-JS74 a été créée en juillet 2014 suite à l'Assemblée Constitutive du vendredi 13 juin 2014 pour permettre aux Clubs des retraité(e)s de la MGEN du département de bénéficier d'une couverture juridique obligatoire.

Conformément à la Loi de 1901 les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Haute-Savoie. L'Association a bien été enregistrée au Journal Officiel.

Renouvellement des membres du Comité Départemental : 2017/21

- Jean-François Gavard donne sa démission.

Rappel des statuts :

(« ARTICLE 13

Le comité départemental est administré par un comité directeur de 4 membres minimum, 24 maxi. dont un nombre de représentants élus de chaque section proportionnel à son nombre d'adhérents et défini par le règlement intérieur.

La représentation hommes/femmes au sein de ce comité directeur est assurée par l'attribution d'un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciés éligibles.

Il exerce l'ensemble des responsabilités que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée générale ou à un autre organe du comité départemental.

ARTICLE 14

Les membres du comité directeur sont élus au scrutin secret par l'Assemblée générale pour une durée **de 4 ans**. Les élections doivent être organisées dans les 6 mois suivant l'année des J.O d'été. Ils sont rééligibles.

Pour le premier tour, la majorité absolue est requise ; pour le deuxième tour, la majorité relative suffit.

Peuvent seules être élues les personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques et à jour de leur cotisation. .../...

ARTICLE 15

Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le président du comité départemental ; la convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart de ses membres. Le comité départemental ne délibère valablement que si au moins le tiers de ses membres est présent. »)

Pour fonctionner un compte bancaire a été ouvert à la Banque Populaire des Alpes à Annecy. La saisie des licences pourra commencer dès le retour des fiches licence de tout le monde.

SEJOURS -VOYAGES : paroles données aux animateurs. Rappel de la licence obligatoire.

En l'absence de Françoise Terras pas de projet de voyage lointain pour l'instant.

Séjour à Marseille du 17 au 23 septembre 2017. En pension complète, le prix serait d'environ 650€ auquel il faudra ajouter le prix du voyage jusqu'à Marseille.

Sorties ou séjours organisés par Agnès Parmeland

Différentes sorties ont été réalisées :

- à Aillon le Jeune avec 18 personnes –

Les Jardins Secrets et Rumilly (chapelle de l'Aumône) avec 21 personnes

- à Aix en Provence (visite des expositions Turner et Chagall) avec 21 personnes.

Séjour aux Saisies du 14 au 21 janvier 2017 : 36 personnes inscrites ; le solde du séjour devra être réglé rapidement.

Des projets : une journée à Rumilly pour visiter l'atelier du sculpteur Ramel, l'écomusée dans la dernière semaine de novembre, une sortie à la cinémathèque, à Veyrier, une visite aux fontaines pétrifiantes en Isère, à faire au printemps, visites d'exposition à Martigny ou Lausanne envisagées par Mireille Leroy Toutes les informations concernant les sorties sont affichées au local et transmises par mails ou, si nécessaire, par téléphone.

Rappel du CM obligatoire pour la gymnastique et le séjour neige.

RAPPORT FINANCIER :

Charges	Produits	BILAN	
Aillon	-390 Aillon	391 Solde	31/07/15 1 603,14
Cotisation	-3078 Cotisation	3252 résultat	01/08/16 1345,75
Fonct.	-140,18 Remise	1638 total	01/08/16 2948,89
Transport	-200,07 TOTAL	5281	
MGEN	-127		
TOTAL	-3935,25	RESULTAT	1345,75

Jeanne Viviand, Secrétaire

Jean-Philippe Rennard, Trésorier

Michèle Bergeret, Présidente du CD2fopen-js74